



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 2 juin 2015 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Monsieur Léopold Roy, décédé le 4 mai à l'âge de 80 ans ;
- Madame Gisèle Babin, décédée le 19 mai à l'âge de 91 ans ;
- Madame Bibiane Daudelin, décédée le 26 mai dernier à l'âge de 74 ans.

Nous pleurons également le décès de monsieur Jacques Parizeau, ancien premier ministre du Québec de septembre 1994 à janvier 1996, survenu hier à l'âge de 84 ans. Monsieur Parizeau a été l'un des principaux architectes de l'État québécois moderne et un allié de premier plan du milieu municipal. Au nom du conseil municipal, je tiens à exprimer mes plus sincères condoléances à la famille et aux proches de l'ancien premier ministre du Québec, en particulier à sa conjointe, madame Lisette Lapointe, qui est également mairesse de Saint-Adolphe-d'Howard.

RÉSOLUTION 2015-06-285 ORDRE DU JOUR

De modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

- Par le report à une séance ultérieure de l'article 45 – « Mesure disciplinaire 2015-SPQ-13 »;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Monsieur Robert Gagnon

- Nombre de référendums tenus par la Ville depuis sa création.

Madame Valérie LeProhon

- Signalisation – Arrêt sur la montée Sanche à l'intersection de la rue Perron.

Monsieur Louis Cayouette

- Publication des règlements sur le site Web de la Ville.

Madame Charlotte Bernier

- Consultation publique sur le projet de développement sur le site de l'église Notre-Dame-de-Fatima.

RÉSOLUTION 2015-06-286

SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-009

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1447-009 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone R-3 222-1.

Période de questions

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1447-009, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, aucune question n'a été adressée au conseil.

RÉSOLUTION 2015-06-287

AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – 20820, CHEMIN DE LA CÔTE NORD – LOT 2 506 951 – ZONE I-2 481 – DOSSIER 1504-DM-260

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande d'une dérogation mineure ayant trait au bâtiment situé au 20820, chemin de la Côte Nord, lot 2 506 951 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-2 481 visant à établir la marge arrière d'une terrasse à 0,1 mètre de la ligne de lot, représentant une dérogation de 2,9 mètres, soit 97 % inférieure à la norme minimale de 3 mètres prescrite à l'article 145 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, une seule question a été adressée au conseil.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accorder la demande de dérogation mineure ayant pour effet d'établir la marge de recul arrière de la terrasse extérieure situé au 2^e étage du bâtiment à 0,1 mètre.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-06-288
AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – 5-4^E AVENUE – LOT
3 005 745 – ZONE R-1 102 – 1504-DM-261

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande d'une dérogation mineure ayant trait au bâtiment situé au 5-4^e Avenue, lot 3 005 745 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 102 visant à :

- établir la marge de recul avant du bâtiment à 5,69 mètres de la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,31 mètre, soit 5,2 % inférieure à la norme minimale de 6 mètres exigée pour cette zone au Règlement RV-1441 sur le zonage;
- établir la marge de recul arrière du bâtiment à 3,58 mètres de la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,92 mètre, soit 20,4 % inférieure à la norme minimale de 4,5 mètres exigée pour cette zone au Règlement RV-1441 sur le zonage.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune question n'a été adressée au conseil.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accorder la demande de dérogation mineure ayant pour effet :

- d'établir la marge de recul avant minimale du bâtiment à 5,69 mètres;
- d'établir la marge de recul arrière minimale du bâtiment à 3,58 mètres.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-06-289
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2015, tel que rédigé.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-06-290
RÈGLEMENT RV-1441-027 – ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-027 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 7 avril 2015, suivant la résolution 2015-04-154;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 5 mai 2015;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-027 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage par la création des zones R-3 210-2 et R-1 210-3 et par l'agrandissement de la zone CONS 207.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-06-291
RÈGLEMENT RV-1441-029 – ADOPTION DU SECOND PROJET

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-029 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 7 avril 2015, suivant la résolution 2015-04-155;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 5 mai 2015;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-029 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait au rapport plancher/terrain permis dans la zone R-1 241-1.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-06-292
RÈGLEMENT RV-1441-030 - ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 5 mai 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-030 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux enseignes autorisées dans les zones industrielles.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-06-293
RÈGLEMENT RV-1441-031 – ADOPTION DU SECOND PROJET

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-031 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 7 avril 2015, suivant la résolution 2015-04-157;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 5 mai 2015;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-031 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux projets résidentiels intégrés.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-06-294
RÈGLEMENT RV-1441-033 – ADOPTION DU SECOND PROJET

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-033 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 7 avril 2015, suivant la résolution 2015-04-159;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 5 mai 2015;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-033 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 par la création de la zone R-3 222-1 à même la zone R-1 222 et l'établissement des dispositions particulières à la nouvelle zone.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-06-295
RÈGLEMENT RV-1441-034 – ADOPTION DU PREMIER PROJET

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-034 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par le remplacement de l'affectation de la zone C-1 138 par l'affectation résidentielle R-3 138 et l'établissement des dispositions particulières à cette zone.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-06-296
RÈGLEMENT RV-1441-035 – ADOPTION DU PREMIER PROJET

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-035 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait aux droits acquis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-06-297
RÈGLEMENT RV-1582 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 5 mai 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1582 décrétant des travaux divers aux postes de pompage et leur financement par emprunt, au montant de 200 000 \$.

Adoptée

RÈGLEMENT 2015-06-298
RÈGLEMENT RV-1583 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 5 mai 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1583 décrétant des travaux divers à l'usine d'épuration et leur financement par emprunt, au montant de 268 000 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-06-299
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt par la greffière des certificats attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement le 19 mai 2015 pour les règlements suivants :

- Règlement RV-1337-6 modifiant le Règlement RV-1337 décrétant un emprunt de 1 703 000 \$ pour les honoraires professionnels et l'exécution des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de rue sur les rues Moïshe et Olsen (tronçon I), places « A » et « B » afin de remplacer le plan de taxation.
- Règlement RV-1564-1 modifiant le Règlement RV-1564 décrétant des travaux de pavage, bordures, trottoirs, éclairage et aménagements paysagers sur l'avenue Moïshe et le passage Olsen et leur financement par emprunt.
- Règlement RV-1567-1 modifiant le Règlement RV-1567 décrétant des travaux de pavage sur l'avenue Moïshe et le passage Olsen et leur financement par emprunt afin de remplacer le plan de taxation.

- Règlement RV-1575 décrétant le remplacement de la tuyauterie des pompes 3 et 4 au poste de pompage Marius-Barbeau et leur financement par emprunt.
- Règlement RV-1576 décrétant le remplacement d'un réservoir d'huile à l'usine d'épuration et le financement des travaux par emprunt.
- Règlement RV-1578 prévoyant l'établissement d'une étude hydraulique du réseau d'égout sanitaire et décrétant un emprunt à cette fin.
- Règlement RV-1579 décrétant des travaux de réfection de rues, de bordures, d'aqueduc et d'égouts dans diverses rues et leur financement par emprunt.
- Règlement RV-1580 prévoyant l'établissement d'un plan d'intervention de renouvellement de conduites d'aqueduc, d'égouts et de chaussées et décrétant un emprunt à cette fin.
- Règlement RV-1581 décrétant des travaux de réfection d'une partie de la montée Sanche et leur financement par emprunt.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-06-300
RÈGLEMENT RV-1441-027 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-027 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage par création des zones R-3 210-2 et R-1 210-3 et par l'agrandissement de la zone CONS-207.

RÉSOLUTION 2015-06-301
RÈGLEMENT RV-1441-029 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion pour l'adoption future du Règlement RV-1441-029 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait au rapport plancher/terrain permis dans la zone R-1 241-1.

RÉSOLUTION 2015-06-302
RÈGLEMENT RV-1441-031 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion pour l'adoption future du Règlement RV-1441-031 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux projets résidentiels intégrés.

RÉSOLUTION 2015-06-303
RÈGLEMENT RV-1441-033 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion pour l'adoption future du Règlement RV-1441-033 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création de la zone R-3 222-1 à même la zone R-1 222 et l'établissement des dispositions particulières à la nouvelle zone.

RÉSOLUTION 2015-06-304
RÈGLEMENT RV-1447-009 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion pour l'adoption future du Règlement RV-1447-009 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone R-3 222-1.

RÉSOLUTION 2015-06-305
RÈGLEMENT RV-1476-5 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion pour l'adoption future du Règlement RV-1476-5 modifiant le Règlement RV-1476 sur le Programme de crédit de taxes à l'égard des immeubles situés dans les parcs industriels de la municipalité.

RÉSOLUTION 2015-06-306
RÈGLEMENT RV-1584 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion pour l'adoption future du Règlement RV-1584 décrétant le retrait du caractère de rue des lots 5 609 935 et 5 609 936 longeant le chemin de la Grande-Côte.

RÉSOLUTION 2015-06-307
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 23 avril au 20 mai 2015 conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-06-308
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 avril au 15 mai 2015 montrant un total des activités de 5 841 062,25 \$.

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	4 313 297,40	
Activités financières d'investissement	624 011,45	
Total des chèques fournisseurs		4 937 308,85
Salaires – Dépenses	1 463 710,24	
Salaires – Déductions	(559 956,84)	
Total des salaires nets		903 753,40
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		5 841 062,25

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-309
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 13 mai 2015, révisée le 21 mai 2015, montrant un total de 112 521,31 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-310
EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser le trésorier de la Ville à emprunter au fonds de roulement la somme de 15 000 \$ pour procéder à l'installation d'un plateau de ralentissement sur la rue Diderot, projet pilote, remboursable sur une période de trois (3) ans, projet 31 006.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-311
INDICATEURS DE GESTION 2014**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception du dépôt par le directeur général adjoint et trésorier des résultats des « Indicateurs de gestion » pour l'exercice financier 2014, datés du 21 mai 2015 et transmis selon l'article 17.6.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-312
SOUMISSIONS - ACQUISITION D'UN FOURGON UTILITAIRE DE BASE
2015 – FORD TRANSIT 350 – CONTRAT 2015-1437-1 – RÈGLEMENT
RV-1557**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un fourgon utilitaire de base 2015 – Ford Transit 350, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Des Laurentides Ford inc. 155, boul. Lachapelle Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7L2	38 370,61 \$
Ventes Ford Élite (1978) inc. 2171, boul. Labelle Saint-Jérôme (Québec) J7Y 1T1	39 090,35 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics du 20 mai 2015;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 12 mai 2015.

D'accepter l'offre de Des Laurentides Ford inc., au montant de 38 370,61 \$ (taxes incluses), pour l'acquisition d'un fourgon utilitaire de base 2015 – Ford Transit 350, contrat 2015-1437-1, Règlement RV-1557.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1557.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-313
SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE
HYDRAULIQUE DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE – CONTRAT
2015-1449 – RÈGLEMENT RV-1578**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels pour une étude hydraulique du réseau d'égout sanitaire, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
CIMA 740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900 Montréal (Québec) H3C 3X6
Lasalle NHC 9620, rue Saint-Patrick Lasalle – Montréal (Québec) H8R 1R8
EnviroServices 589, Saint-Jean Baptiste Terrebonne (Québec) J6W 4R2

ATTENDU que cette soumission est assujettie à un système d'évaluation et de pondération à deux (2) enveloppes (article 573.1.0.1 LCV), les offres reçues ont été analysées par les membres du comité de sélection nommés par le directeur général de la Ville, conformément à la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 12 mai 2015 ainsi que du rapport du comité de sélection du 28 mai 2015.

D'accepter l'offre de Enviro Services inc. ayant obtenu le meilleur pointage final requis après évaluation pour les services professionnels d'étude hydraulique du réseau d'égout sanitaire, au montant de 217 101,54 \$ (toutes taxes incluses) - contrat 2015-1449 – Règlement RV-1578.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1558 conditionnellement à son entrée en vigueur.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-06-314

SOUSSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LA RÉFECTION DE PAVAGE, DE FONDATION DE RUES, DE BORDURES, D'AQUEDUCS, D'ÉGOUTS AINSI QUE DE RÉHABILITATION D'AQUEDUCS DANS DIVERSES RUES DE LA MUNICIPALITÉ (SECTEURS EST ET OUEST DE L'AUTOROUTE 15) – CONTRAT 2015-1450 – RÈGLEMENTS RV-1579 ET RV-1581

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection de pavage, de fondation de rues, de bordures, d'aqueducs, d'égouts ainsi que de réhabilitation d'aqueducs dans diverses rues de la municipalité (secteurs est et ouest de l'autoroute 15), la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
Groupe Qualitas inc. 2870, boulevard Industriel Laval (Québec) H7L 3S2
Solmatech inc. 97, rue de la Couronne Repentigny (Québec) J5Z 0B3
Inspec-Sol inc. 3061, rue Joseph-A.-Bombardier Laval (Québec) H7P 6C5

ATTENDU que cette soumission est assujettie à un système d'évaluation et de pondération à deux (2) enveloppes (article 573.1.0.1 LCV), les offres reçues ont été analysées par les membres du comité de sélection nommés par le directeur général de la Ville, conformément à la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 28 avril 2015 ainsi que du rapport du comité de sélection du 21 mai 2015.

D'accepter l'offre de Groupe Qualitas inc. ayant obtenu le meilleur pointage final requis après évaluation pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection de pavage, de fondation de rues, de bordures, d'aqueducs, d'égouts ainsi que de réhabilitation d'aqueducs dans diverses rues de la municipalité (secteurs est et ouest de l'autoroute 15), au montant de 51 789,34 \$ (toutes taxes incluses) - contrat 2015-1450 – Règlements RV-1579 et RV-1581.

D'imputer la dépense aux Règlements RV-1579 et RV-1581, conditionnellement à leur entrée en vigueur. L'adjudication de ce contrat étant également conditionnelle à la confirmation de l'obtention de la subvention accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-315
SOUMISSIONS - TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE, DE
FONDATION DE RUES, DE BORDURES, D'AQUEDUCS, D'ÉGOUTS
AINSI QUE DE RÉHABILITATION D'AQUEDUCS DANS DIVERSES RUES
DE LA MUNICIPALITÉ (SECTEURS EST ET OUEST DE L'AUTOROUTE
15) – CONTRAT 2015-1451 – RÈGLEMENT RV-1579 ET RV-1581**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection de pavage, de fondation de rues, de bordures, d'aqueducs, d'égouts ainsi que de réhabilitation d'aqueducs dans diverses rues de la municipalité (secteurs est et ouest de l'autoroute 15), la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT ANNUEL (taxes incluses)
DUROKING Construction/9200-2088 Québec Inc. 370, rue Larry-Ball Saint-Jérôme (Québec) J5L 2P6	3 716 753,13 \$
Bentech Construction/9075 3856 Québec Inc. 2980, montée St-François Laval (Québec) H7E 4P2	4 102 934,62 \$
Les constructions CJRB Inc. 3000, rue Anderson Terrebonne (Québec) J6Y 1W1	4 242 272,82 \$
Groupe TRX Inc. 250-A, boulevard Samson Laval (Québec) H7T 2Y9	4 286 801,15 \$
Construction G-NESIS Inc. 4915, rue Louis.B.-Mayer Laval (Québec) H7P 0E5	4 584 936,26 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie du 25 mai 2015 et de madame Julie Larocque, ingénieure de la firme Ingémax du 22 mai 2015;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par l'assistante de la greffière, en date du 12 mai 2015.

D'accepter l'offre de Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc., au montant révisé de 3 716 754,97 \$ (taxes incluses), les travaux de réfection de pavage, de fondation de rues, de bordures, d'aqueducs, d'égouts ainsi que de réhabilitation d'aqueducs dans diverses rues de la municipalité (secteurs est et ouest de l'autoroute 15).

D'imputer la dépense aux Règlements RV-1559 et RV-1581 conditionnellement à leur entrée en vigueur. L'adjudication de ce contrat étant également conditionnelle à la confirmation de l'obtention de la subvention accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-316
VERSEMENT À LA CAISSE DE RETRAITE DE LA PARTIE DU SOLDE
D'UN MONTANT DÛ À UN PARTICIPANT**

ATTENDU que dans certains cas, la Caisse de retraite, selon les montants et le ratio de solvabilité, n'est pas en droit de verser la totalité des sommes dues à un employé ou ex-employé suite à son départ ou un partage du patrimoine familial, ou un transfert dans un compte de retraite immobilisé (CRI) ou un fonds de revenu viager (RFV);

ATTENDU que le montant qui serait non payable par la Caisse immédiatement devra l'être par la Ville de Boisbriand dans un délai maximum de 5 ans, avec intérêts;

ATTENDU qu'un report de paiement cause des inconvénients au participant, et engendrerait à la Caisse de retraite des coûts administratifs pour maintenir la comptabilité et les relevés qui en découleraient;

ATTENDU que la Ville peut par un paiement à la Caisse du solde autrement dû au participant, permettre à celle-ci de payer la totalité due au participant, et que ce paiement ne représenterait pas une dépense à être taxée, mais représente un financement temporaire d'une somme qui aurait à l'être dans un délai maximum de 5 ans;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser le paiement à la Caisse de retraite du montant qu'elle ne peut verser autrement immédiatement, mais devrait l'être dans un délai maximum de 5 ans, pour un participant à qui un remboursement de ses droits dans le régime de retraite est dû.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-317
RÉPARTITION OPTIMALE DES APPELS D'URGENCE RELATIFS AUX
SERVICES D'INCENDIE – CONCLUSION D'UNE ENTENTE – MANDAT À
LA MRC – SIGNATURE D'UNE ENTENTE**

ATTENDU la nécessité de conclure une entente de services avec un seul fournisseur pour la répartition optimale des appels d'urgence relatifs aux services d'incendie;

ATTENDU l'obligation des villes de la MRC d'en arriver à la réponse commune optimale dans le cadre du Schéma de couverture de risques d'ici 2016;

ATTENDU le travail amorcé par les membres du conseil de la MRC, les membres du Comité en sécurité incendie (CSI), les membres du Comité en sécurité technique (CTI), le Coordonnateur régional du SCR en vue d'assurer la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques;

ATTENDU la résolution numéro 2015-04-079 adoptée par le conseil de la MRC en vue de désigner la firme C.A.U.C.A. comme nouveau fournisseur de services d'appels secondaires en incendie;

ATTENDU la recommandation favorable des membres du Comité en sécurité incendie de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 938 (a. 2.1) du *Code municipal* du Québec, la MRC peut conclure un contrat de gré à gré avec un organisme à but non lucratif, dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services autres que des services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles;

ATTENDU que le conseil de la MRC souhaite que les services de C.A.U.C.A. soient opérationnels à partir du 1^{er} mars 2016 et qu'il soit préférable de conclure une entente avec C.A.U.C.A. d'ici le mois de septembre 2015, en lien avec le protocole d'opération préparé par les membres du Comité en sécurité technique (CTI), entériné par les membres du Comité en sécurité incendie (CSI) et approuvé par le conseil de la MRC;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE mandater la MRC de Thérèse-De Blainville pour conclure une entente de services avec la firme C.A.U.C.A. en vue d'une répartition optimale des appels d'urgence relatifs aux services d'incendie.

D'autoriser les représentants de la MRC de Thérèse-De Blainville : monsieur Paul Larocque, préfet, et monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer une entente de services avec la firme C.A.U.C.A. pour et au nom de la Ville de Boisbriand en vue d'une répartition optimale des appels d'urgence relatifs aux services d'incendie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-318
LOCATION D'HEURES DE GLACE – CENTRE D'EXCELLENCE SPORTS
ROUSSEAU – SAISON 2015-2016**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser la location de 506 heures de glace au Centre d'Excellence Sports Rousseau pour la saison 2015-2016 et d'accepter le calendrier-horaire hebdomadaire, à raison d'une moyenne de 19,5 heures de glace par semaine échelonnée sur une période de 29 semaines, soit du 25 août 2015 au 12 mars 2016, pour un montant global de 118 895,65 \$ toutes taxes comprises, soit :

- un total de 314 heures de glace et un montant (toutes taxes incluses) de 73 256,32 \$ pour la portion d'août à décembre 2015 de la saison 2015-2016;
- un total de 192 heures de glace et un montant (toutes taxes incluses) de 45 639,33 \$ pour la portion de janvier à mars 2016 de la saison 2015-2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-319
MANDAT AUX PROCUREURS – 179, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE mandater Me André Comeau de l'étude Dufresne Hébert Comeau pour intenter toutes les procédures nécessaires pour faire cesser l'usage commercial dérogatoire pour la propriété implantée au 179, chemin de la Grande-Côte, dans la zone résidentielle unifamiliale R-1 224 du Règlement RV-1441 sur le zonage et à se conformer à toute la réglementation en vigueur dans cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-320
MANDAT AUX PROCUREURS – 180, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE mandater Me André Comeau de l'étude Dufresne Hébert Comeau pour intenter toutes les procédures nécessaires pour faire cesser l'usage commercial dérogatoire pour la propriété implantée au 180, chemin de la Grande-Côte, dans la zone résidentielle unifamiliale R-1 222 du Règlement RV-1441 sur le zonage et à se conformer à toute la réglementation en vigueur dans cette zone.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-06-321

PROMESSE DE CESSION – DEUX PARTIES DU LOT 2 109 863 (CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE) DEVENUES 5 609 935 ET 5 609 936 ET ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR LA PARTIE DU LOT 4 119 327 DEVENUE 5 609 936 – DOSSIER 1891

ATTENDU qu'une promesse de cession a été conclue pour la cession des lots 2 108 583, 2 108 592 et 2 109 981 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne en faveur de la Ville en échange de deux parties du lot 2 109 863 (surlargeur du chemin de la Grande-Côte), devenues 5 609 935 et 5 609 936;

ATTENDU qu'aux termes de cette promesse, une servitude sera établie sur la partie de lot 2 109 863 devenue 5 609 936 et que l'objet de cette servitude doit être précisé;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter la promesse de cession des lots 2 108 583, 2 108 592 et 2 109 981 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, en considération de la cession par la Ville d'une bande de terrain située en bordure du chemin de la Grande-Côte, connue et désignée comme étant une partie du lot 2 109 863 d'une superficie approximative de 264,70 mètres carrés (devenues 5 609 935 et 5 609 936), telle qu'illustrée au plan préparé par le Service du génie et daté du 22 octobre 2014;

D'établir sur la partie du lot 2 109 863 devenue 5 609 936, une servitude d'utilité publique permettant le passage à pied, l'installation d'un banc, des paniers à rebuts et à recyclage, de bacs à fleurs ainsi que les modifications futures et l'entretien;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville;

De remplacer la résolution 2014-11-630 par la présente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-06-322

ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDE D'ACCÈS – MISE EN PLACE ET ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS ET DES MURS COUPE-SON EN BORDURE DU BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – DOSSIER 1888

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver l'établissement d'une servitude en faveur de la Ville pour permettre la réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien, des composantes végétales et architecturales de bermes, avec faculté de veiller par la suite à leur entretien, sur des parties des lots 4 510 394, 3 937 357, 4 546 201, 4 083 735, 4 281 613, 4 089 173, 4 803 555, 4 803 556,

4 804 284, le long de la ligne de division les séparant des lots 3 937 354 et 3 937 347.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, permettre l'accès au terrain situé en bordure du mur coupe-son, à pied ou en véhicule, en tout temps pour les travaux, l'entretien, la modification, le remplacement ou la mise à jour des installations, le droit de garder l'assiette de la servitude libre de tout encombrement, branches, racines, arbustes, objet ou construction qui pourraient nuire à l'exercice des droits de la Ville et dont l'implantation n'aura pas été convenue auparavant entre les parties.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-323
AUTORISATION – PROJET D'IMPLANTATION DE BARRIÈRES
ULTRAVIOLETS À LA STATION DE PURIFICATION**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la Ville de Sainte-Thérèse à procéder à la préparation de documents d'appel d'offres pour les services professionnels de plans, devis et surveillance dans le cadre du projet d'implantation de barrières ultraviolets à la station de purification de l'eau potable de Sainte-Thérèse, laquelle produit et fournit l'eau potable de la Ville de Boisbriand en vertu d'une entente intermunicipale.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-324
AUTORISATION – TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU SERVICE
D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LE BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE
ENTRE L'AVENUE DES GRANDES TOURELLES SUD ET LE CHEMIN
DE FER**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la firme d'ingénieurs-conseils Ingémax inc. à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, l'autorisation pour la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales, et ce, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour les travaux de raccordement de l'égout pluvial sur le boulevard de la Grande-Allée, entre l'avenue des Grandes Tourelles et le chemin de fer.

DE s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-06-325
AUTORISATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL ET D'UN STATIONNEMENT SUR LE LOT 2 503 189 SUR LE BOULEVARD LIONEL-BERTRAND

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser Équipe Laurence experts-conseil S.E.N.C. à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'autorisation pour la réalisation des travaux de construction d'un nouveau bâtiment industriel d'environ 38 900 pieds carrés, un stationnement en façade et sur le côté latéral droit comptant 94 cases pour automobiles et une aire pour véhicules lourds sur le boulevard Lionel-Bertrand;

DE demander à la propriétaire, madame Valérie Lagrange, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-06-326
DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES 2015

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser monsieur Stéphane Legault, bibliothécaire en chef, à présenter une demande de subvention auprès du ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du projet « Projets en développement des collections des bibliothèques publiques automne 2015 »;

D'autoriser monsieur Stéphane Legault, bibliothécaire en chef à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-327
PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
MUNICIPAL (PAARRM) – DEMANDE DE SUBVENTION**

ATTENDU la confirmation d'une subvention d'environ 6 913 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

ATTENDU que la Ville de Boisbriand doit soumettre la liste des rues qui seront éligibles à ladite subvention;

ATTENDU que les pistes cyclables seront priorisées pour le versement de la subvention;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE transmettre une demande de subvention au député de Groulx, Monsieur Claude Surprenant, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour les rues suivantes :

Rues	Montant admissible
Grande-Allée (tronçon de l'avenue des Grandes Tourelles nord jusqu'à la voie ferrée)	50 000 \$
Diverses rues – signalisation	5 000 \$
Grand total	55 000 \$

D'adresser des remerciements au député de Groulx, Monsieur Claude Surprenant.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-328
SUBVENTION – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA
CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE s'engager à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

DE s'engager à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations,

exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

D'approuver le contenu et autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation partielle de travaux, qui couvrent la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

DE s'engager à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

DE s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-329
PÊCHE SUR GLACE – HIVER 2015-2016 – RECONDUCTION DU
PROJET**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE reconduire le projet d'encadrement de la pêche sur glace pour la saison hivernale 2015-2016, le tout conformément au document daté du 20 mai 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-330
PRÊT – UTILISATION DE LA MAISON DU CITOYEN ET PLACE DE LA
CULTURE – EXPO-VENTE 2015 DES ARTISTES ET ARTISANS DE
BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser le prêt de la Maison du citoyen et Place de la culture pour la tenue de l'Expo-vente 2015 des artistes et artisans de Boisbriand devant avoir lieu les 23 et 24 octobre 2015;

D'offrir le soutien logistique pour la réalisation de cet événement;

DE convenir à réévaluer ce prêt chaque année.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-331
AUTORISATION – ÉVÉNEMENT « VÉLO À NOTRE SANTÉ » AU PROFIT
DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL RÉGIONAL DE SAINT-JÉRÔME**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser le passage de la 16^e édition de l'événement cycliste « Vélo à notre santé » sur le territoire de Boisbriand, le dimanche 13 septembre prochain, selon le parcours présenté par la Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme, organisatrice de l'événement, à savoir :

- De ± 13 h 10 à ± 14 h 55 en empruntant le chemin de la Côte Sud, le boulevard de la Grande-Allée puis le chemin de la Côte Nord;

D'offrir, en collaboration avec la Régie de police Thérèse-de-Blainville, le soutien logistique demandé par le comité organisateur pour la réalisation de l'événement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-332
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois d'avril 2015 montrant un total mensuel de 1 755 487 \$ et un cumulatif de 16 113 718 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-333
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE (TERRAINS VACANTS OU
CONSTRUITS)**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service de l'urbanisme à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains vacants ou construits, selon la liste du 20 mai 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-334
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR – MARSHALLS – 3505, AVENUE DES GRANDES
TOURELLES – ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 6 mai 2015 portant le numéro R-15-CU-2495 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et la Politique d'affichage du secteur commercial du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Marshalls » au 3505, avenue des Grandes Tourelles dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée au plan et simulation des trois (3) enseignes murales, préparés par Enseigne Montréal Néon, datés du 31 mars.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-335
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR ET SUR SOCLE – RESTAURANT FOGO – 20820
CHEMIN DE LA CÔTE NORD – ZONE I-2 481**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 6 mai 2015 portant le numéro R-15-CU-2493 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Restaurant Fogo » au 20820, chemin de la Côte Nord dans la zone I-2 481 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Document de présentation, préparé par DKA Architectes, daté du 24 avril 2015;
- Plan et simulation des enseignes, préparés par Enseignes Montréal Néon, datés du 22 avril 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-336
APPROBATION – PERMIS D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR – CENTRE
D'EXCELLENCE SUR GLACE – 3600, BOULEVARD DE LA GRANDE-
ALLÉE – ZONE I-1 404**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante industrielle du Faubourg

Boisbriand, la demande de permis d'aménagement intérieur pour le Centre d'excellence sur glace implanté au 3600, boulevard de la Grande-Allée dans la zone I-1 404 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-337
APPROBATION – PERMIS DE RÉNOVATION – MARSHALLS – 3505,
AVENUE DES GRANDES TOURELLES – ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 mai 2015 portant le numéro R-15-CU-2496 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale la demande de permis de rénovation pour le commerce Marshalls implanté au 3505, avenue des Grandes Tourelles dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée à la simulation des modifications, préparée par Enseignes Montréal Néon, révisée en date du 29 avril 2015

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-338
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois de mai 2015, tel que dressé en vertu du Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-339
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Patricia Morin

Animatrice spécialisée au Service des loisirs à compter du 3 juin 2015, en respect avec l'annexe D, section D-1e) de la convention collective SCFP;

Julie Trubiano	Animatrice spécialisée au Service des loisirs à compter du 22 août 2015, en respect avec l'annexe D, section D-1e) de la convention collective SCFP;
Brenda Houlihan	Commis aux loisirs au Service des loisirs à compter du 3 juin 2015, en respect avec l'article 4.01d)i) et/ou ii) de la convention collective SCFP;
Matthieu Robitaille Katie Locas	Préventionnistes cyclistes au Service des loisirs à compter du 3 juin 2015, en respect avec l'annexe D, section D-1e) de la convention collective SCFP;
Vincent Boucher	Saisonnier manuel au Service des travaux publics à compter du 3 juin 2015, en respect avec l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP;
Marie-France Gagné	Adjointe administrative au Service d'urbanisme à compter du 3 juin 2015, en respect avec l'article 4.01d)i) et/ou ii) de la convention collective SCFP.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-340
ENGAGEMENT – PERSONNEL NON SYNDIQUÉ**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'engagement du personnel non syndiqué suivant, à savoir :

Céline Bélanger-Wauthier	Spécialiste chef tennis au Service des loisirs à compter du 3 juin 2015;
Nicolas Dionne Raphaël Maheu Thierry Desjardins	Spécialistes tennis au service des loisirs à compter du 3 juin 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-341
ORGANIGRAMME – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver la mise à jour de l'organigramme du Service de sécurité incendie, daté du 20 mai 2015, sous réserve du poste de technicien en prévention incendie qui sera évalué au budget 2016;

D'accorder, en date du 3 juin 2015, à monsieur Éric Garlarneau, directeur adjoint, le salaire de la classe 9, à l'échelon 1,18 de l'annexe B du « manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre », et ce, jusqu'à ce qu'une nouvelle structure salariale soit mise en place;

D'accorder, en date du 3 juin 2015, à monsieur Dave Halley, chef de division prévention, le salaire de la classe 6, à l'échelon 1,20 de l'annexe B du « manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre », et ce, jusqu'à ce qu'une nouvelle structure salariale soit mise en place;

De maintenir, jusqu'à ce qu'une nouvelle structure salariale soit mise en place, les salaires de la classe 6 à l'échelon 120 pour messieurs Alain Baron et Martin Tétreault, et ce, même s'ils sont nommés chefs aux opérations en date du 3 juin 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-342
LETTRE D'ENTENTE SCFP NUMÉRO 20**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe de la lettre d'entente numéro 20 ayant trait à une employée reconnue invalide.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-343
POSTE DE CONTREMAÎTRE, DIVISION DES ÉGOUS ET DE
L'AQUEDUC – SIGNATURE D'UNE ENTENTE ET CONTRAT DE
TRAVAIL**

ATTENDU l'entente visant à terminer le lien d'emploi permanent de monsieur John Carroll avec la Ville;

ATTENDU que les parties sont en accord de retenir les services de monsieur Carroll, contractuellement, pour une période déterminée, au poste de contremaître, division des égouts et de l'aqueduc;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer « l'Entente de fin d'emploi permanent, transaction et quittance »;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer un contrat de travail à intervenir avec monsieur John Carroll au poste de contremaître, division des égouts et l'aqueduc, pour la période du 3 juin au 4 septembre 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-06-344
TERMINAISON D'EMPLOI – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accepter le projet d'entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance ayant trait à un employé au Service de sécurité incendie;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Soirée des bénévoles du 30 mai dernier – Félicitations au Service des loisirs pour l'organisation;
- Félicitations à Nicolas Nadeau, athlète qui s'est illustré sur la scène nationale et lauréat d'une bourse d'études ainsi qu'à Charly Lacombe pour sa participation au jeu du Canada en hockey masculin, lesquels ont été honorés au Gala Sports Excellence;
- Gala Stellar de la Chambre du Commerce – Plusieurs entreprises de Boisbriand en nomination;
- Journée de l'environnement – Le 6 juin prochain à la pépinière municipale – Invite les citoyens à y participer;
- Fête Nationale du 23 juin au parc René-Lévesque – Artiste invité Robert Charlebois qui fête ses 50 ans de carrière;
- Séances extraordinaires du conseil – 15 et 16 juin 2015.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Enlèvement du signal « Arrêt » sur la montée Sanche à l'intersection de la rue Perron;
- Travaux dans le district – Rencontre d'information le 11 juin prochain - Des invitations seront postées demain.

Monsieur Jonathan Thibault, District Dubois

- Travaux dans le district – Rencontre d'information le 11 juin prochain – Des invitations seront postées demain;
- Herbes hautes et dépôt des déchets en bordure de la rue – Demande aux citoyens de respecter les heures de dépôt autorisées en vertu du règlement.

Madame Lori Doucet, District Dion

- Remerciements aux organismes de la Ville pour leur implication et leur œuvre tout au long de l'année;
- Félicitations et remerciements à tous les bénévoles qui ont été honorés à la soirée du 30 mai dernier;

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Remerciements aux bénévoles des divers organismes de la Ville qui s'impliquent sans relâche;
- Piste cyclable nouvellement aménagée sur le boulevard de la Lionel-Bertrand, entre la rue de la Renaissance et le chemin de la Rivière-Cachée;
- Nicolas Nadeau (Patinage artistique) – A obtenu une bourse d'étude – Meilleure chance pour ses objectifs de carrière.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Soirée des bénévoles du 30 mai dernier - Remercie les 515 bénévoles oeuvrant au sein des organismes de la Ville pour leur implication – Félicite le Service des loisirs pour l'organisation de la soirée et souligne que lors de cette soirée du 30 mai dernier, madame Andrée Duhamel, du Service des loisirs, prenait sa retraite après 38 ans de services;
- Fait lecture d'un mot résumant son implication au niveau des familles et aînés et déplorant l'opposition de certaines personnes à l'établissement de logements pour les aînés pour permettre à des citoyens de terminer leurs jours dans la ville où ils ont vécu.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Fait lecture d'un article de journal concernant l'entreprise de Boisbriand AccellLAB honorée au Gala des Mercuriades. Pour une deuxième année consécutive, c'est une entreprise de Boisbriand qui remporte ce prestigieux prix ;
- Concert de l'orchestre symphonique des Basses-Laurentides – Vendredi, le 19 juin à 19 h 30 à la Maison du citoyen et Place de la culture;
- Finale du concours Blainville en chanson – Dimanche le 21 juin à 19 h au théâtre Lionel-Groulx – Rose Provost de Boisbriand fait partie des finalistes;
- Exposition à la Maison du citoyen et Place de la culture – Du 2 au 30 juin – Audrey-Anne Duplessis – Vernissage le 5 juin à 19 h.

**RÉSOLUTION 2015-06-345
MOTION DE FÉLICITATIONS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE féliciter le centre de recherche spécialisé en radiologie AccellAB qui s'est vu décerner un prestigieux prix lors de la 35^e édition du Gala des Mercuriades à Montréal.

Adoptée

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Félicitations à Nicolas Nadeau et Charly Lacombe, deux jeunes athlètes de Boisbriand, honorés au Gala Sports Excellence;
- FC Boisbriand – Samedi, le 13 juin à 15 h - Match entre les anciens joueurs de l'Impact et la Ligue de Soccer d'Antonio Ribeiro au profit de Société canadienne de la sclérose en plaques.

Monsieur Érick Rémy, District DuGué

- Appuie les propos de madame Christine Beaudette lors de cette période des communications des conseillers et demande que nous puissions également accueillir et appuyer de jeunes familles;
- Félicitations à Madame Thérèse Frédérique Vallières qui a fêté ses 100 ans la semaine dernière;
- Nouvelles de la Ville – Invite les citoyens à consulter le site Web et Facebook pour obtenir l'information à jour;
- Spectacle des Vagabonds de Boisbriand – Les 5 et 6 juin au Cegep Saint-Laurent;
- Soirées de pétanque au parc Régional 640 – Invite les citoyens à y participer;
- Vendeurs itinérants – Interdit sur le territoire – Faire signalement auprès de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville si on est importuné;
- Les Beaux Lundis – À compter du 20 juin prochain au parc Claude-Jasmin.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Gagnon
Article 6 d)

Monsieur Martin Drapeau
Articles 8 a), d), e) et 31;

**RÉSOLUTION 2015-06-346
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE lever la séance à 21 h 57.

Adoptée